

Association des anciens élèves du Lycée Faidherbe de Lille

Reconnue comme Etablissement d'utilité publique par Décret du 15 février 1889

~~~~~

*Michel Doucement - Président*

*38 rue du Maréchal Foch - 59133 Phalempin*

*Email : [michel.doucement@gmail.com](mailto:michel.doucement@gmail.com)*

mai 2016

## Billet de printemps

L'année scolaire est déjà bien avancée et on peut esquisser un bilan des évènements qui l'ont jalonnée.

Cette année, la collecte de dons à la caisse de solidarité a été lancée tardivement, les documents ayant été envoyés avec les bulletins juste avant les vacances de Noël. 27 familles d'élèves de prépa se sont manifestées, ce qui est moins que l'an dernier, mais nettement plus qu'en 2012 et 2013. Le montant collecté est de 1020€.

Comme les trois années précédentes, nous n'avons reçu aucune demande d'aide au paiement des frais d'inscription aux concours, mais des demandes d'aide au paiement des frais d'internat ainsi qu'une demande d'aide au financement d'une sortie pédagogique obligatoire, demandes que nous avons satisfaites.

Le Gala Faidherbe a eu lieu le 17 mai. J'y ai remis les prix Louis Chatry aux élèves distingués par les conseils des professeurs. La cérémonie était très bien organisée par le <Staff Faidherbe> que je félicite et remercie au passage.

J'ai reçu les avis de décès de deux de nos condisciples. Monsieur Henry Petit est décédé en novembre et Monsieur Alain Decaux est décédé le 27 mars. J'ai présenté, comme d'habitude, les condoléances de l'association. Un hommage à Monsieur Alain Decaux sera organisé en fin d'année à Lille. Je vous tiendrai au courant.

Passons maintenant à la partie annoncée dans le complément du compte-rendu de l'AG, à savoir l'éventuel changement de nom de l'association et l'adaptation nécessaire des statuts. J'ai beaucoup hésité et modifié de nombreuses fois cette partie du billet. Je vais vous donner deux avis, l'un étant celui de Michel Doucement membre de l'association, l'autre étant celui du président de l'association.

Premier avis : il est défavorable aux 2 changements proposés. L'association deviendrait une Amicale des Anciens de Faidherbe et je ne suis pas convaincu qu'elle fonctionnerait mieux que l'Amicale des personnels de Faidherbe qui a vivoté pendant un nombre non négligeable d'années avant de disparaître, ses animateurs, jamais relayés, ayant progressivement baissé les bras et pris leur retraite.

Second avis : il est aussi défavorable. Les statuts actuels sont très clairs. Il faut réunir une AG extraordinaire qui doit comporter au moins le quart des membres en exercice ; celle-ci ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés, un mandataire ne devant pas réunir plus de 5 voix y compris la sienne. La fréquentation de L'AG annuelle fait douter de la possibilité de la réunion d'une telle AG extraordinaire.

Avant de terminer, je vous rappelle que si vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2016 (30€), il est encore temps de le faire et que Brigitte Mouton se fera un plaisir d'encaisser votre chèque et de vous envoyer le reçu fiscal correspondant.

Je vous souhaite d'agréables vacances.

Cordialement

Michel Doucement